

U 1 finale



Ministère chargé de l'environnement

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception : 19/12/2019	Dossier complet le : 19/12/2019	N° d'enregistrement : F09349P0360

1. Intitulé du projet  
CRÉATION D'UN PONTON DE DEBARQUEMENT SUR LE PORT DES ISSAMBRES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**  
Nom ROBERT Prénom Denis

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale Excursions maritimes cotières  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale ROBERT, Denis, Président  
RCS / SIRET 3 8 1 0 7 2 7 9 2 0 0 0 3 3 Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9° Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche (projets non mentionnés à la colonne précédente).	Création d'un ponton dans l'avant-port du port des Issambres dont les caractéristiques sont les suivantes : Largeur 2.5 m Longueur 10 m

4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**  
La mairie des Issambres a souhaité qu'une navette de desserte de passagers fasse halte régulièrement dans son port. La société EMC est spécialisée dans le transport de passagers et réalise des liaisons entre différents port du Var y compris avec le port des Issambres. Aujourd'hui, le débarquement des passagers est assuré par l'intermédiaire d'un ponton flottant provisoire situé dans l'avant-port.

Le but est de créer un ponton définitif pour assurer le débarquement des passagers ainsi qu'un cheminement piéton en intégralité dans la limite de la concession du port actuel.

Le ponton aura les caractéristiques suivantes :  
Largeur 2.5 m / Longueur 10 m / Altitude platelage +1.20 NGF

Le platelage sera démonté en période hivernale seule la structure du ponton sera laissé en place.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

R

V 1 finak

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de pérenniser les installations et sécuriser l'usage de ce ponton d'accueil.

Aujourd'hui l'accès par panne flottante est de nature présente plusieurs inconvénients :

- manœuvre complexe pour les bateaux
- stabilité difficile pour les passagers même par petit temps
- ponton non accessible pour les personnes à mobilité réduite
- accostage impossible par mauvais temps

La mise en place d'un ponton fixe permettra de régler ces problématiques.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à :

- déposer les enrochements de la digue existante,
- créer des semelles de fondations en béton
- liaisonner des poteaux métalliques en acier servant de portiques pour soutenir le ponton
- remettre les enrochements déposés
- rapporter un ponton métallique à la plateplage bois
- créer une passerelle d'accès par l'intermédiaire d'une passerelle préfabriqué
- un cheminement sur la berme de la digue

Les travaux réalisés consiste en la mise en place d'un ponton sur trois portiques constitués de deux poteaux métalliques ancrés dans une longrine béton.

La plateforme et le plateflage seront ensuite posés sur les portiques et liaisonnés à ceux-ci.

Une passerelle d'accès sera créée par l'intermédiaire de deux éléments préfabriqués posés sur des plots bétons existants.

Un cheminement en béton sera créé à terre sur les enrochements existants pour permettre aux usagers de descendre sur le parking adjacent. Des mains courantes et gardes corps équiperont les circulations.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Chaque saison, de avril à octobre, des navires de la société bateaux verts viendront s'amarrer de façon temporaire pour embarquer et/ou débarquer jusqu'à 170 passagers.

Actuellement près de 37000 passagers transitent annuellement sur cette ligne aux ports des Issambres.

L'utilisation du ponton pour le débarquement se fera entre 8h30 et 19h00 en avril, mai, juin et septembre et jusqu'à 23h30 en juillet et août.

En fin de saison, les pontons et passerelles seront retirées et transportées à terre où elles seront nettoyées à l'eau claire avant avant stockage jusqu'à la prochaine saison. Seuls les ancrages et poteaux resteront à l'année.

Vn final

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  
Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubriques 4.1.2.0. de l'article R214-1 du Code de l'environnement D'un montant supérieur ou égal à 160 000 € mais inférieur à 1 900 000 €).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'appontement démontable :	25 m <sup>2</sup>
Longueur de l'appontement démontable :	10 m
Largeur de l'appontement démontable :	2,50m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port de San Peire

Commune de Roquebrune sur Argens

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 43° 20' 24" 11N Lat. 06° 41' 06" 86E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extensior, d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

BL

V. final

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Roquebrune-sur-Argens : Le projet se situe intégralement dans le périmètre portuaire transféré à la commune.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement), relatif au Réseau Routier National dans le Var, qui a été arrêté le 23 mai 2011. Mais il ne concerne pas le secteur d'étude, car il est lié à l'autoroute A8.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

61

V. Girard

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Roquebrune-sur-Argens dispose d'un plan de prévention des risques inondations approuvé en date du 20 décembre 2013. Compte tenu de sa localisation, le port des Issambres n'est pas concerné par le risque Inondation
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à proximité de deux sites Natura 2000 ; 1° Le site de la corniche varois FR 930624, situé à 4kms du projet. 2° Le site de la plaine et le massif des maures FR 930622, situé à 1km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

V1 finale

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période de travaux, le projet perturbera de manière temporaire le milieu marin au moment de la dépose des enrochements existants et de leur repose (turbidité). Il est à noter que la zone de travaux n'est pas un site présentant une biodiversité d'intérêt. (digue en enrochements sans présence de posidonies)  En période d'exploitation, il n'y a pas lieu que le projet ne dégrade ou perturbe la biodiversité existante
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du périmètre des zones natura 2000. Il est situé à 1km du site le plus proche. Compte tenu de cet éloignement et des précautions qui seront prises lors de la réalisation des travaux (filet anti MES, mesure de turbidité), le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000.

V.1 finch

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'intervention est une digue créée par l'homme pour la protection du port San Peire et la restitution de la digue à l'identique de l'existant n'engendrera pas de consommation d'espace naturel
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas concernée par le PPR Inondation approuvé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En période d'exploitation, il existe un risque de rejets de macrodéchets par les usagers. Néanmoins, le règlement d'exploitation et de police interdiront ces rejets. Un service de récupération des déchets sera mis en place à terre.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de ce ponton fixe permettra la pérennisation du débarquement des usagers et donc le flux de personne qui utilise le service de navette. Il n'y a donc pas lieu à attendre une augmentation du trafic existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores, mais dans un temps limité et dans un secteur totalement dépourvu d'habitations. Quoiqu'il en soit, l'entreprise organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et des modes opératoires, etc.) afin de limiter les nuisances sonores susceptibles d'impacter la mégafaune marine.

51

V. Final

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations générées par le chantier sur le milieu marin se limiteront à la phase travaux limitée dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux sera susceptible de générer des déchets, qui seront triés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déchets recyclables seront envoyés vers des filières agréées,</li> <li>- les autres déchets seront acheminés vers des centres de traitement agréés.</li> </ul> <p>En période d'exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets solides.</p>

bc

V1 final

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe aucun projet défini situé à proximité du secteur d'étude

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6

V a Finch

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Compte tenu de l'impact limité du projet sur l'environnement, aucune mesure compensatoire n'est envisagée. En phase de travaux, les mesures suivantes seront mises en œuvre:

- mise en place d'un filet anti-MES
- mesures régulières de turbidité

En phase d'exploitation, les mesures suivantes seront mises en œuvre:

- Information et sensibilisation des usagers (informations sur la gestion des déchets, informations sur l'utilisation de produits respectueux de l'environnement, ...).

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de mise en place du ponton dans l'avant port des Issambres répond à une logique de pérennisation de l'embarquement des navettes de passagers. S'agissant de navettes déjà existante, le projet ne générera pas d'impact supplémentaire et permettra de limiter les flux de véhicules dans le golfe de St Tropez notamment en saison estival.

Les incidences du projet sur l'environnement seront très limitées (liées uniquement à la période de mise en place du ponton) et la zone de travaux ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers.

Ainsi, il ne semble pas nécessaire qu'une étude d'impact soit réalisée pour la mise en place de ces pontons.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

bc

V1 final

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - plan méthodologique de travaux

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Roquebrune sur Argens

le. 15/12/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



